



La Commission européenne demande aux réseaux sociaux d'améliorer les mesures de protection des enfants

Strasbourg, le 9 février 2010 - Selon une étude de l'UE, 50 % des adolescents européens publient sur la Toile des informations personnelles qui peuvent rester indéfiniment en ligne et être vues par n'importe qui. En cette journée pour un internet plus sûr (Safer internet day), la Commission européenne lance un message aux adolescents: «Tu publies? Réfléchis!». Elle s'est félicitée des mesures prises pour protéger les enfants fréquentant des sites de socialisation par les vingt sociétés qui ont signé l'an dernier l'accord sur les «Principes de l'UE pour des réseaux sociaux plus sûrs» (IP/09/232). La plupart de ces sociétés donnent désormais aux mineurs les moyens de réduire eux-mêmes les risques encourus en ligne, en facilitant la modification des paramètres de confidentialité, le blocage d'utilisateurs ou la suppression de commentaires et contenus indésirables. Mais selon la Commission, il faut aller plus loin si l'on veut assurer la protection des enfants sur internet. Moins de la moitié des sociétés de réseaux sociaux (40 %) limite par défaut la visibilité des profils des moins de 18 ans à leurs seuls amis, et un tiers seulement répond aux demandes d'aide des utilisateurs.

«Si nous voulons que les enfants réfléchissent avant de publier, les sociétés exploitantes de réseaux sociaux doivent afficher les bonnes informations et tenir le bon discours. L'an dernier, la Commission européenne les a invitées à agir, et je suis heureuse de constater que la plupart ont répondu à cet appel», a déclaré Viviane Reding, commissaire européenne responsable de la Société de l'information et des médias. «Cependant, j'attends de toutes ces sociétés qu'elles en fassent davantage. Les profils des mineurs doivent être "privés" par défaut, et les questions ou signalements d'abus doivent recevoir des réponses rapides et appropriées. L'internet est devenu indispensable à nos enfants, et il est de notre responsabilité à tous de le rendre plus sûr».

A l'occasion du Safer internet day de l'an dernier, les sites de socialisation ont reconnu la nécessité pour les jeunes utilisateurs - et pour leurs parents - de se sentir en sécurité lorsqu'ils nouent des contacts en ligne, et ils ont adhéré aux «Principes de l'UE pour des réseaux sociaux plus sûrs». Ces principes sont le fruit des débats organisés par la Commission européenne en avril 2008 avec des sites de socialisation, des ONG et des chercheurs. Dix-huit sociétés ont adopté ces principes en février 2009; deux autres ont suivi en juin 2009.

Un an après, la Commission a publié un rapport sur la mise en oeuvre de ces principes sur les 25 sites gérés par les signataires (Arto, Bebo, Dailymotion, Facebook, Giovanni.it, YouTube, Hyves, Windows Live, Xboxlive, Myspace, Nasza-klaza.pl, Netlog, One.It, Piczo, Rate.ee, Skyrock, SchülerVZ, StudiVZ, MeinVZ, Habbo, IRC Galleria, Tuenti, Yahoo!Answers, Flickr et Zap.lu).

Il en ressort que **19 sites sur 23 donnent des consignes de sécurité** et des informations en la matière spécifiquement destinées aux enfants ou aux adolescents (cette mesure n'est pas applicable à deux des services concernés). Ces **informations sont à la fois faciles à trouver** et faciles à comprendre sur **14 sites**: YouTube, Habbo Hotel, Hyves, IRC Galleria, MySpace, Nasza-klasa, Netlog, One, Rate, SchülerVZ, Skyrock, Yahoo!Answers, Yahoo!Flickr et Zap.

Le rapport montre également que la plupart des sites **offrent aux mineurs les moyens de réduire les risques** éventuels et de **préserv**er leur vie privée:

- en leur permettant de bloquer facilement à partir de leur profil l'accès d'autres utilisateurs et de supprimer facilement des commentaires;
- en facilitant la modification des paramètres de confidentialité, afin que les utilisateurs puissent choisir si ce qu'ils mettent en ligne ne pourra être vu que par leurs amis, ou par tout le monde;
- en permettant aux utilisateurs de contrôler l'affichage de leur statut en ligne (qui permet aux autres utilisateurs de voir s'ils sont en ligne ou non).

En revanche, d'autres mesures tout aussi importantes pour la protection de la vie privée ont été **mises en œuvre de manière moins systématique**:

- 40% des sites de socialisation examinés **prévoient par défaut que les informations personnelles relatives aux mineurs ne seront visibles que de leurs amis**: il s'agit de SchülerVZ, Facebook, Tuenti, Giovanni, Flickr, Yahoo Answers, One, Habbo, Windows Live et MySpace;
- onze sites sur 22 seulement ont fait en sorte que les profils privés des mineurs **ne puissent être trouvés par des moteurs de recherche**: Arto, Bebo, Facebook, YouTube, MySpace, Piczo, SchülerVZ, Windows Live, Yahoo!Answers, Yahoo!Flickr et Zap;
- dix-neuf sites sur 25 comportent un lien permanent pour signaler des problèmes, mais 9 seulement (sur 22) ont répondu aux plaintes reçues pendant l'évaluation: Arto, Dailymotion, YouTube, Habbo Hotel, Hyves, IRC Galleria, MySpace, Rate et Windows Live. Il est donc urgent d'améliorer les services de réponse aux **demandes d'aide des utilisateurs**.

Contexte

Les «Principes de l'UE pour des réseaux sociaux plus sûrs» ont été signés par 18 grands prestataires de services de socialisation européens le 10 février 2009, puis par deux autres sociétés en juin 2009 (IP/09/232, MEMO/09/58). En juin 2009, tous les signataires, à l'exception de Giovanni.it, avaient renvoyé à la Commission européenne leurs déclarations de mise en œuvre de ces principes. Le rapport d'évaluation de cette mise en œuvre présenté aujourd'hui repose sur l'analyse des déclarations de ces sociétés et sur des vérifications concrètes de leurs sites, effectuées entre fin octobre et début novembre 2009.

Le Safer Internet Day est organisé tous les ans depuis 2004 par INSAFE, avec le soutien du programme pour un internet plus sûr (Safer Internet Programme) de la Commission européenne, et comporte des événements dans plus de 60 pays en Europe et dans le monde.

Les conclusions du rapport seront présentées par la Commission et examinées lors de la rencontre organisée aujourd'hui, dans le cadre du Safer Internet Day, au Parlement européen de Strasbourg, avec le soutien de Mme Roberta Angelilli, vice-présidente du Parlement européen.

Un dossier de presse peut être consulté à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=5565

Liste des signataires des accords en 2008 : Arto, Bebo, Dailymotion, Facebook, Giovanni.it, Google, Hyves, Microsoft Europe, Myspace, Nasza-klaza.pl, Netlog, One.It, Piczo, Skyrock, VZnet Netzwerk Ltd., Sulake, Yahoo!Europe, and Zap.lu.
Nouveaux signataires en Juin 2009 : Ratee and Tuenti.